

<b>Membres en exercice : 11</b>	<i>Le seize janvier deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
<b>Présents : 7</b>	
<b>Absents : 1</b>	
<b>Représentés : 3</b>	
<b>Votants : 10</b>	
<b>Pour : 10</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Absentions : 0</b>	<b>Présents :</b> Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, Jean-François THEUILLON
	<b>Représentés :</b> William ESQUIROL représenté par Patricia BARRE, Gwenaëlle LAPEYRE représentée par Jean-François THEUILLON, Magnolia PONS représentée par Laurent MILHORAT
	<b>Absents :</b> Arnaud BUSCAIL
	<b>Secrétaire de séance :</b> Carole LACANAL
	<b>Date de la convocation :</b> 11 janvier 2024

**Objet : Décision modificative 2023-002**

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des intérêts d'une annuité d'emprunt de l'exercice 2023.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section de Fonctionnement pour régulariser les écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2 au budget principal 2023 comme suit :

Section Fonctionnement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
66111	Intérêts emprunts dettes	+ 1
624	Transports de biens et transports collectifs	- 1
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Suite à cette DM, le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recette à **380 449 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,  
Carole LACANAL



Le maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 19/01/2024  
après dépôt en Sous-préfecture le 19/01/2024  
après publication ou notification le 19/01/2024

A Sabarat, le 16 janvier 2024

Le Maire,  
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 19/01/2024

Date de réception de l'AR: 19/01/2024

009-210902532-2024\_03-DE

A G E D I